

CHOISIR VOS DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL À VOTRE IMAGE



Vos candidats Délégués du Personnel

LISTE TITULAIRES

Sonia BAUMANN
Mathieu BEDOURET
Samira AMGHAR
David FILIATRE
Christian BOUSCARY
Rodrigue TONG LEE A TAÏ

LISTE SUPPLÉANTS

Michael LORCY
Magali SABOTIER
Loic MORINET NICOUD
Maxime BERNARD
Farzana MORTAZA
Laurence HERODE

VOTE ÉLECTRONIQUE du 06 août 2012
au 15 août 2012



Vos Délégués du personnel UNAC ont toujours été actifs pour défendre les droits de **TOUS les salariés.** (syndiqués ou non).

Les délégués du personnel UNAC ont depuis 4 ans défendu les Cabin Crew d'Easyjet lors des entretiens disciplinaires avec succès. Notre savoir faire dans ce domaine est maintenant reconnu par tous.

VOS DP UNAC

- Expérience et savoir-faire reconnus
- Toujours présents et actifs aux réunions mensuelles.
- Présents et actifs dans les Crew Rooms pendant leurs journées de délégation.

Les Délégués du Personnel **UNAC** sont à l'écoute des problèmes rencontrés par les Cabin Crew.



Alors, si vous souhaitez que **L'UNAC** continue à vous défendre, vous devez

IMPÉRATIVEMENT VOTER

- **Ne passez pas votre tour.**
- **Ne laissez pas les autres décider pour vous.**
- **Élisez vos délégués.**

PARTICIPATION

Le taux de participation à l'élection des délégués du personnel est un bon indicateur de **l'implication des PNC dans la construction de l'avenir de notre profession.**

C'est un indicateur suivi attentivement par la Direction et par les pouvoirs publics, car il représente aussi la capacité d'un collectif de travail à se mobiliser.

En votant aux élections professionnelles non seulement vous vous inscrivez dans un processus historique qui fonde **la démocratie représentative**, mais vous participez en tant qu'acteur à la **construction de votre avenir.**

Dans les entreprises, la participation aux élections professionnelles est le seul lien direct qui existe **entre les salariés et leurs représentants.**

LES MISSIONS DU DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL

Les délégués du personnel ont pour mission de présenter à l'employeur toutes les **réclamations individuelles ou collectives** du personnel.

Les délégués du personnel sont habilités à **saisir l'inspection du travail. Ils transmettent vos plaintes et observations concernant les conditions de travail, de rémunération, etc.**

La loi confère également aux délégués du personnel un **droit d'alerte** s'ils constatent qu'il existe une atteinte aux **droits des personnes ou aux libertés individuelles** dans l'entreprise.

Les délégués du personnel effectuent un travail de veille de la profession et d'alerte vis-à-vis de la Direction, en se faisant les porte-paroles des aspirations des PNC, en dénonçant les dysfonctionnements et en proposant des solutions pour y remédier.

